

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 13 décembre 2018 à 18h30 heures,
A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Christiane MOLLAR
6	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
7	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
8	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Jean-Claude CAGNON
9	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
10	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	
11	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
14	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
15	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
16	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	Pouvoir de Pierre HOCHARD
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
19	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
21	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
22	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
23	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
24	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
25	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
26	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
27	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
28	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
29	MERY	T	Eudes BOUVIER	
30	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
31	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
32	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
33	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
34	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
35	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
36	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
37	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	Arrivée après la 9 ^{ème} délibération Pouvoir de Jean-Pierre SAVIOZ
38	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
39	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
40	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
41	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
42	VOGLANS	T	Martine BERNON	

20 communes présentes



Autres présents non votants :

Marc MORAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Olivier VERDENAL
Fabien DIDIER
Julie ECALARD
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Julien BOURGES
Mathilde HABOUZIT
Alicia CHARRON

Pugny-Chatenod
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint
Directeur des services à la population
Directeur du Pôle Eau
Directeur financier
Directeur des Ressources Humaines
Responsable Communication et relations publiques
Responsable juridique/Assemblées
Responsable Aqualac
Pilote de la performance
Contrôleuse de gestion

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 6 décembre 2018 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 41 présents (41 titulaires), et 48 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 9 Année : 2018

Exécutoire le : 18 DEC. 2018

Affichée le : 18 DEC. 2018

Visée le : 18 DEC. 2018

EAU POTABLE Redevances Eau Potable – Tarifs 2019

Monsieur le Président rappelle le transfert de la compétence Eau potable des communes des territoires de Chautagne et d'Albanais au 1^{er} janvier 2018. Il rappelle la démarche de convergence tarifaire engagée à l'échelle des communes de la CALB, qui est étendue au territoire de Grand Lac.

Monsieur le Président rappelle le coût d'objectif économique horizon 2027 (€ constant valeur 2017) présenté en bureau du 09/11/2016 et du 05/10/2017 à 1.68 €HT/m³ qui se décompose comme suit en redevance :

- Abonnement Grand Lac : 56.55 €HT
- Consommation Grand Lac : 1.10 €HT/m³

Le poids de la part fixe a été retenu à 30% d'une facture type 120 m³. L'actualisation retenue est de 1.5%/an.

En application de la démarche de convergence tarifaire sur 10 ans, les redevances Eau Potable applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 sont proposées ci-dessous.

Monsieur le Président expose le cas particulier du secteur de Bourget-Technolac où la redevance Eau Potable appliquée est celle délibérée par Grand Chambéry. Par réciprocité Grand Chambéry applique la valeur Grand Lac pour la redevance assainissement sur le secteur de La Motte-Technolac.

Monsieur le Président présente les tarifs proposés pour l'abonnement eau potable :

Abonnement Eau Potable Grand Lac TVA : 5.5%	€HT/an	€HT/an
COMMUNE	2018	2019
AIX LES BAINS	46,19	48,46
ALBENS	35,00	38,52
BIOLLE	55,83	57,03
BOURDEAU	43,50	46,07
BOURGET DU LAC VILLE	26,58	31,03
BOURGET TECHNOLAC – 15mm	23,16	27,00
BOURGET TECHNOLAC – 20mm	26,78	30,00
BOURGET TECHNOLAC – 25mm	38,84	47,00
BOURGET TECHNOLAC – 30mm	75,02	86,00
BOURGET TECHNOLAC – 40mm	149,04	172,00
BOURGET TECHNOLAC – 65mm	370,51	430,00
BOURGET TECHNOLAC – 100mm	736,80	860,00
BRISON	37,16	40,43
CESSENS	100,00	96,29
CHANAZ	71,40	70,87
CHINDRIEUX	28,84	33,04
CONJUX	21,94	26,91
DRUMETTAZ	34,55	38,11
EPERSY	31,90	35,76

GRESY	45,21	47,59
LA CHAPELLE	67,34	67,26
MERY	23,15	27,98
MOGNARD	31,90	35,76
MONTCEL	33,20	36,91
MOTZ	16,588	22,15
MOUXY	40,46	43,37
ONTEX	72,24	71,61
PUGNY	34,63	38,18
REVARD	104,35	100,16
RUFFIEUX	43,0	45,62
SERRIERE	49,062	51,01
St GERMAIN	86,00	83,85
St GIROD	50,00	51,85
St OFFENGE Dessous	73,81	73,01
St OFFENGE Dessus	31,90	35,76
St OURS	31,90	35,76
St PIERRE CURTILLE	0,00	7,40
TRESSERVE	40,78	43,65
TREVIGNIN	16,81	22,34
VIONS	0,00	7,40
VIVIERS DU LAC	33,79	37,44
VOGLANS	26,94	31,35

Monsieur le Président présente les tarifs proposés pour la consommation eau potable :

Consommation Eau Potable Grand Lac TVA 5.5%	€HT/m ³	€HT/m ³
COMMUNE	2018	2019
AIX LES BAINS	1,4943	1,48
ALBENS	1,7400	1,69
BIOLLE	0,7100	0,78
BOURDEAU	0,9738	1,01
BOURGET DU LAC VILLE	0,9783	1,01
BOURGET DU LAC TECHNOLAC	1,461	1,53
BRISON	1,7720	1,72
CESSENS	0,8945	0,94
CHANAZ	1,0730	1,10
CHINDRIEUX	0,4300	0,53
CONJUX	0,4894	0,58
DRUMETTAZ	1,4805	1,46
EPERSY	1,1094	1,13
GRESY	1,4146	1,40
LA CHAPELLE	1,5312	1,51
MERY	1,1849	1,20
MOGNARD	1,1094	1,13
MONTCEL	1,0329	1,06

MOTZ	0,3245	0,43
MOUXY	1,3116	1,31
ONTEX	1,3116	1,31
PUGNY	1,2272	1,23
REVARD	2,6138	2,47
RUFFIEUX	0,8000	0,86
SERRIERE	0,6351	0,71
St GERMAIN	1,1200	1,14
St GIROD	1,6500	1,61
St OFFENGE Dessous	1,0245	1,05
St OFFENGE Dessus	1,1094	1,13
St OURS	1,1094	1,13
St PIERRE CURTILLE	0,5654	0,65
TRESSERVE	0,8073	0,86
TREVIGNIN	0,9738	1,01
VIONS	0.000	0,14
VIVIERS DU LAC	1,2356	1,24
VOGLANS	1,3201	1,32

Monsieur le Président propose d'étendre les tarifs spécifiques qui pré-existaient sur certaines communes à l'ensemble du territoire Grand Lac (hors communes en affermage) en retenant les valeurs en vigueur sur Grand Chambéry plutôt que celles antérieurement appliquées par les fermiers.

Tarifs spécifiques € HT. TVA 5.5%	2018*	2019
Frais de dossier	52,34	24
Déplacement agent (vérification index, ouverture branchement, fermeture branchement, dépose compteur détérioré, déplacement infructueux suite à prise de rendez-vous)	35,83	39
Etalonnage Compteur	132,55	116
Remplacement compteur	De 73,18 à 134,94	78
Infraction règlement	130,83	131

* : Sur Aix, Brison St Innocent et Tresserve

Ces tarifs ont reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 21 novembre 2018.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE les nouveaux tarifs Eau Potable pour une application au 1^{er} janvier 2019.
-

Aix-les-Bains, le 13 décembre 2018

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 41
- Votants : 48
- Pour : 48
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Redevances Eau Potable - Tarifs 2019

Date de transmission de l'acte : 18/12/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 18/12/2018

Numéro de l'acte : d2653 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20181213-d2653-DE

Date de décision : 13/12/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.2. Tarifs des services publics